



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt-cinq janvier à 19h00 le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Yves LAMY, Maire de Coutances.

L'ordre du jour sera le suivant :

- N°1 --Désignation d'un secrétaire
 - N°2 --Approbation du compte rendu du 21 décembre 2017
 - N°3 --Lecture des décisions
 - N°4 - Création d'un budget annexe pour le Camping
 - N°5 - Budget annexe camping – budget primitif 2018
 - N°6 - Budget annexe eau – budget primitif 2018
 - N°7 - Budget annexe assainissement – budget primitif 2018
 - N°8 - Budget annexe OPERADELOT – budget primitif 2018
 - N°9 - Budget annexe EHPAD – budget primitif 2018
 - N°10 - Budget principal – budget primitif 2018
 - N°11 - Prestations d'action sociale
 - N°12 - Dérogations autorisées pour le travail des mineurs
 - N°13 - Convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
 - N°14 - Subvention exceptionnelle
- Questions diverses

PRESENTS :

Yves LAMY, Sylvie PASERO, Jean-Dominique BOURDIN, Jean-Manuel COUSIN, Sophie LAINÉ, Maud LE MIERE, Denis BOURGET, Xia LEPERCHOIS, Maurice-Pierre ROBIN, Christian LESAUVAGE, Christine ROBIN, Alain SALMON, Anne-Sophie DESCHAMPS-BERGER, Hocine HEFSI, Catherine MARTINEL, Pascal LANGLOIS, Françoise GODIN, Jean-Pierre RAPILLY, Catherine LEBLANC, Delphine FOURNIER, David ROUXEL, Caroline GALLET-MOREEL, Didier FEUILLET, Didier LEFEVRE, Christelle TOUATI.

PROCURATIONS :

Madame Josette LEDUC a donné procuration à Madame Sophie LAINÉ.

Madame Nadège DELAFOSSE a donné procuration à Monsieur Jean-Dominique BOURDIN

ABSENTS EXCUSES : Etienne SAVARY, Isabelle LEGRAVEY

N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Catherine LEBLANC, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 DECEMBRE 2017

Le compte rendu de la séance de conseil municipal en date du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

N° 3– LECTURE DES DECISIONS

Pas de remarques particulières.

N° 4 – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LE CAMPING

Le budget annexe Camping de la ville de Coutances a été créé suite à la délibération 18 du Conseil municipal du 23/11/2017.

Pour rappel :

Les recettes liées à l'exploitation du camping étant soumises à des taux de TVA différents selon la prestation (10 ou 20 %), il a été proposé au Conseil Municipal de créer un Budget annexe pour le Camping de Coutances, soumis au régime de TVA, et donc présenté en Hors Taxes. Cette création permet d'assurer une lisibilité budgétaire sur cet équipement, et de pouvoir appliquer des taux de TVA différenciés.

Le SPIC sera exploité en gestion directe par une régie dotée de la seule autonomie financière (article L 2221-14 du CGCT). Le service dispose d'une comptabilité séparée avec son propre compte au Trésor (compte 515).

Il convient de compléter cette délibération en précisant la date de mise en application du budget annexe soit le 01/01/2018.

Il est proposé au Conseil municipal de créer un budget annexe Camping au 01/01/2018.

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de créer un budget annexe Camping au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré.

N°5 – BUDGET ANNEXE CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du Budget Camping, annexé à la présente délibération.

BUDGET CAMPING - BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre		Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018	
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général				24 920,00 €	24 920,00 €	
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés				25 080,00 €	25 080,00 €	
	Ch. 014	Atténuations de produits				850,00 €	850,00 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES							50 850,00 €
Opérations d'ordre								
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE							0,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre		Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018	
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations				50 000,00 €	50 000,00 €	
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante				850,00 €	850,00 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES							50 850,00 €
Opérations d'ordre								
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE							0,00 €

Epargne brute prévisionnelle	0,00 €
<i>(Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)</i>	
Epargne nette prévisionnelle	0,00 €
<i>(Epargne brute - annuité de la dette)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **50 850,00 €**

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT **50 850,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : **0,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre		Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018	
Opérations réelles	Ch. 21	Immobilisations corporelles				7 000,00 €	7 000,00 €	
	Ch. 23	Immobilisations en cours				22 000,00 €	22 000,00 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES							29 000,00 €
Opérations d'ordre								
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE							0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre		Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018	
Opérations réelles	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées				29 000,00 €	29 000,00 €	
	TOTAL OPERATIONS REELLES							29 000,00 €
Opérations d'ordre								
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE							0,00 €

Besoin de financement à couvrir par l'emprunt	29 000,00 €
<i>(Epargne nette + recettes d'investissement hors emprunts - dépenses d'investissement hors emprunts)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT **29 000,00 €**

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES D'INVESTISSEMENT **29 000,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : **0,00 €**

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2018 du Budget Camping.

Ainsi fait et délibéré.

N°6– BUDGET ANNEXE EAU – BUDGET PRIMITIF 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du Budget Eau, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre les restes à réaliser d'investissement 2017, mais n'intègre pas les résultats 2017, qui seront ultérieurement repris en cours d'année, après le vote du compte administratif 2017.

BUDGET EAU - BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	283 500,00 €		287 500,00 €	287 500,00 €
	Ch. 022	Dépenses imprévues			11 634,44 €	11 634,44 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €		10,00 €	10,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						299 144,44 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 300,00 €		74 700,00 €	74 700,00 €
	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	110 580,00 €		86 035,56 €	86 035,56 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes produits fabriqués, prestations	464 500,00 €		455 000,00 €	455 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES					
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 880,00 €		4 880,00 €	4 880,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

Epargne brute prévisionnelle	155 855,56 €
<i>(Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)</i>	
Epargne nette prévisionnelle	152 761,56 €
<i>(Epargne brute - annuité de la dette)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 459 880,00 €

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 459 880,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	157 608,25 €			0,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	3 100,00 €		3 094,00 €	3 094,00 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	294 000,00 €	2 761,56 €	150 000,00 €	152 761,56 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						155 855,56 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 880,00 €		4 880,00 €	4 880,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	83 887,72 €			0,00 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	80 000,00 €			0,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	110 820,53 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 300,00 €		74 700,00 €	74 700,00 €
	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	110 580,00 €		86 035,56 €	86 035,56 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE						160 735,56 €

Besoin de financement à couvrir par l'emprunt	0,00 €
<i>(Epargne nette + recettes d'investissement hors emprunts - dépenses d'investissement hors emprunts)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 160 735,56 €

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 160 735,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2018 du Budget Eau

Ainsi fait et délibéré.

N°7 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du Budget Assainissement, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre les restes à réaliser d'investissement 2017, mais n'intègre pas les résultats 2017, qui seront ultérieurement repris en cours d'année, après le vote du compte administratif 2017.

BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	329 550,00 €		326 250,00 €	326 250,00 €
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	200 320,00 €		221 000,00 €	221 000,00 €
	Ch. 66	Charges financières	9 200,00 €		10 300,00 €	10 300,00 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						557 550,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 750,00 €		245 648,00 €	245 648,00 €
	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	155 130,00 €		16 002,00 €	16 002,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE						261 650,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes produits fabriqués, prestations	766 270,00 €		754 000,00 €	754 000,00 €
	Ch. 74	Subventions et participations	74 930,00 €		6 200,00 €	6 200,00 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	34 000,00 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						760 200,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 750,00 €		59 000,00 €	59 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

Epargne brute prévisionnelle	202 650,00 €
<i>(Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)</i>	
Epargne nette prévisionnelle	118 050,00 €
<i>(Epargne brute - annuité de la dette)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 819 200,00 €

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 819 200,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	83 400,00 €		84 600,00 €	84 600,00 €
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	339 036,00 €	213 015,60 €	50 280,00 €	263 295,60 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	58 000,00 €	8 580,00 €	144 350,00 €	152 930,00 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	167 793,63 €	22 248,03 €	32 000,00 €	54 248,03 €
	Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	31 469,00 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						555 073,63 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 750,00 €		59 000,00 €	59 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 790,44 €			0,00 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	197 668,68 €		11 600,00 €	11 600,00 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	65 644,41 €	49 390,00 €	158 273,00 €	207 663,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	31 469,00 €		133 160,63 €	133 160,63 €
	Ch. 45	Opérations pour compte tiers	35 996,10 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						352 423,63 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	233 750,00 €		245 648,00 €	245 648,00 €
	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	155 130,00 €		16 002,00 €	16 002,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE						261 650,00 €

Besoin de financement à couvrir par l'emprunt	133 160,63 €
<i>(Epargne nette + recettes d'investissement hors emprunts - dépenses d'investissement hors emprunts)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 614 073,63 €

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 614 073,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2018 du Budget Assainissement

Ainsi fait et délibéré.

N°8 – BUDGET ANNEXE OPERADELOT – BUDGET PRIMITIF 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du Budget Opéradelot, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif ne comprend pas de restes à réaliser d'investissement 2017, et n'intègre pas les résultats 2017, qui seront ultérieurement repris en cours d'année, après le vote du compte administratif 2017.

BUDGET OPERADELOT- BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	203 140,00 €		181 895,96 €	181 895,96 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	1,00 €		10,00 €	10,00 €
	Ch. 66	Charges financières	1 900,00 €		1 401,00 €	1 401,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES					
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 749 792,11 €		704 566,02 €	704 566,02 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations	614 677,83 €		211 296,96 €	211 296,96 €
	Ch. 74	Dotations, subventions et participations	252 664,98 €			0,00 €
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante			10,00 €	10,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES					
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 087 490,30 €		676 566,02 €	676 566,02 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

Epargne brute prévisionnelle	28 000,00 €
<i>(Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)</i>	
Epargne nette prévisionnelle	0,00 €
<i>(Epargne brute - annuité de la dette)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **887 872,98 €**

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT **887 872,98 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	486 960,85 €			0,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	280 164,98 €		28 000,00 €	28 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES					
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 087 490,30 €		676 566,02 €	676 566,02 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	104 824,02 €			0,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES					
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 749 792,11 €		704 566,02 €	704 566,02 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

Besoin de financement à couvrir par l'emprunt	0,00 €
<i>(Epargne nette + recettes d'investissement hors emprunts - dépenses d'investissement hors emprunts)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT **704 566,02 €**

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES D'INVESTISSEMENT **704 566,02 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le Budget Primitif 2018 du Budget Opéradelot

Ainsi fait et délibéré.

N°9 – BUDGET ANNEXE EHPAD – BUDGET PRIMITIF 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du Budget EHPAD, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif ne comprend pas de restes à réaliser d'investissement 2017, et n'intègre pas les résultats 2017, qui seront ultérieurement repris en cours d'année, après le vote du compte administratif 2017.

Il est également précisé que la section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de 57 685,11 euros (recettes prévisionnelles supérieures aux dépenses prévisionnelles), afin d'anticiper la reprise du déficit de clôture reporté de 2017, estimé à ce montant au vu de l'état de crédits consommés au 16 janvier.

BUDGET EHPAD - BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	40 200,00 €		40 500,00 €	40 500,00 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	3,00 €			0,00 €
	Ch. 66	Charges financières	103 327,00 €		38 240,00 €	38 240,00 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	500,00 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						78 740,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150,00 €		775,00 €	775,00 €
	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	144 597,53 €		147 385,00 €	147 385,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE						148 160,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	269 777,53 €		264 585,11 €	264 585,11 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						284 585,11 €
Opérations d'ordre						
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

Epargne brute prévisionnelle	205 845,11 €
<i>(Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)</i>	
Epargne nette prévisionnelle	89 685,11 €
<i>(Epargne brute - annuité de la dette)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 226 900,00 €

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 284 585,11 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SUREQUILIBRE 57 685,11 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	131 798,77 €			0,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 001 500,00 €		116 160,00 €	116 160,00 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	30 000,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						148 160,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 041	Opérations patrimoniales	769,00 €			0,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	107 551,24 €			0,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 915 000,00 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						0,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	144 597,53 €		147 385,00 €	147 385,00 €
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150,00 €		775,00 €	775,00 €
	Ch. 041	Opérations patrimoniales	769,00 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE						148 160,00 €

Besoin de financement à couvrir par l'emprunt	-57 685,11 €
<i>(Epargne nette + recettes d'investissement hors emprunts - dépenses d'investissement hors emprunts)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 148 160,00 €

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 148 160,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de créer un budget annexe Camping au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré.

N°10 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2018

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2018 du Budget Principal, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre les restes à réaliser d'investissement 2017, mais n'intègre pas les résultats 2017, qui seront ultérieurement repris en cours d'année, après le vote du compte administratif 2017.

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général	2 020 600,00 €		2 056 725,00 €	2 056 725,00 €
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 604 260,00 €		4 553 350,00 €	4 553 350,00 €
	Ch. 014	Atténuations de produits	136 141,00 €		135 141,00 €	135 141,00 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante	1 904 427,53 €		2 137 835,11 €	2 137 835,11 €
	Ch. 66	Charges financières	32 200,00 €		20 700,00 €	20 700,00 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles	43 750,00 €		11 000,00 €	11 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES					
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	511 345,00 €		775 553,00 €	775 553,00 €
	Ch. 023	Virement à la section d'investissement	2 659 894,96 €		493 184,49 €	493 184,49 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 002	Résultat de la section de fonctionnement reporté	1 537 793,49 €			0,00 €
	Ch. 013	Atténuations de charges	85 000,00 €		85 000,00 €	85 000,00 €
	Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 101 892,00 €		1 186 900,00 €	1 186 900,00 €
	Ch. 73	Impôts et taxes	3 718 010,00 €		3 508 000,00 €	3 508 000,00 €
	Ch. 74	Dotations et Participations	4 824 483,00 €		4 714 788,60 €	4 714 788,60 €
	Ch. 75	Autres produits de gestion courante	575 540,00 €		578 800,00 €	578 800,00 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels	19 900,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						10 083 488,60 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

Epargne brute prévisionnelle	1 168 737,49 €
<i>(Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)</i>	
Epargne nette prévisionnelle	963 637,49 €
<i>(Epargne brute - annuité de la dette)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 10 183 488,60 €

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 10 183 488,60 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	947 134,17 €			0,00 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	162 500,00 €		162 500,00 €	162 500,00 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	160,00 €	157,00 €		157,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	248 800,00 €		205 100,00 €	205 100,00 €
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	140 056,00 €	52 344,44 €	83 000,00 €	135 344,44 €
	Ch. 204	Subventions d'équipement versées	346 237,45 €	155 432,74 €	400 000,00 €	555 432,74 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 903 388,89 €	246 724,90 €	1 629 010,00 €	1 875 734,90 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	3 423 448,33 €	402 686,92 €	2 056 000,00 €	2 458 686,92 €
	Ch. 27	Autres immobilisations financières	900,00 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						5 392 956,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €
	Ch. 041	Opérations patrimoniales	3 048 980,34 €			0,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Budget total 2017	Restes à réaliser	Propositions nouvelles 2018	Budget Primitif 2018
Opérations réelles	Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations	58 800,00 €			0,00 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 698 880,12 €		212 000,00 €	212 000,00 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	750 675,33 €	282 985,62 €	578 871,00 €	861 856,62 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	1 543 029,43 €		3 149 361,89 €	3 149 361,89 €
	Ch. 26	Participations et créances rattachées			1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES						4 224 218,51 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	2 659 894,96 €		493 184,49 €	493 184,49 €
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	511 345,00 €		775 553,00 €	775 553,00 €
	Ch. 041	Opérations patrimoniales	3 048 980,34 €			0,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE						1 268 737,49 €

Besoin de financement à couvrir par l'emprunt	3 149 361,89 €
<i>(Epargne nette + recettes d'investissement hors emprunts - dépenses d'investissement hors emprunts)</i>	

BUDGET PRIMITIF 2018 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 5 492 956,00 €

BUDGET PRIMITIF 2018 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 5 492 956,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur RAPILLY,

- Après que les remarques suivantes aient été formulées :

- Monsieur ROUXEL s'étonne de la différence à la hausse entre les enveloppes budgétaires évoquées lors du débat d'orientation budgétaire et les inscriptions constatées dans le budget soumis au vote.

- Monsieur le Maire précise que le débat d'orientation budgétaire permet d'identifier les programmes à réaliser et l'enveloppe budgétaire globale qui y sera consacrée. Il convient toutefois sur un exercice comptable de distinguer les crédits votés des dépenses qui seront réellement réalisées. Certains engagements comptables de l'année N peuvent, par exemple, se traduire par une dépense réelle dans l'année N+1.

- Monsieur le Maire confirme par ailleurs à Monsieur ROUXEL qu'il s'agira bien de construire un nouveau gymnase rue des Tanneries et non pas de rénover l'existant.

- Madame TOUATI demande si des formations à destination des élus sont envisageables.

- Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Cette possibilité est prévue par les textes. Il appartient à l'élu de choisir la formation souhaitée puis de prendre l'attache du service Ressources Humaines de l'administration communale.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Mesdames FOURNIER, GALLET-MOREEL et TOUATI, Messieurs ROUXEL, FEUILLET et LEFEVRE s'abstenant,

APPROUVE le Budget Primitif 2018 du Budget Principal

Ainsi fait et délibéré.

N° 11 – PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

La loi n°2007-09 du 19 février 2007 a introduit dans la loi du 6 janvier 1984 un article 88-1 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents. Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le montant des dépenses d'action sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette action sociale.

La mise en œuvre de l'action sociale peut se faire directement par la collectivité, ou par adhésion de la collectivité à un organisme qui délivre des prestations d'action sociale.

Fondements juridiques

- Article 88-1 bis de la loi n°84-53 modifiée

- Article 9 de la loi n°83-634 modifiée
- Circulaire du 15 décembre 2017 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

Prestations interministérielles d'action sociale

Toutes les prestations sont identiques à celles de 2017. Le tableau des plafonds de ressources reste inchangé (plafond indiciaire).

Le tableau ci-dessous reproduit les taux proposés et applicables rétroactivement depuis le 1er janvier 2018.

PRESTATIONS	TAUX JOURNALIER MOYEN	PLAFOND INDICIAIRE	NOMBRE DE JOURS MAXIMUM
I - Aide aux Parents en repos (séjours dans les établissements de repos ou de convalescence avec des enfants de moins de 5 ans)	23,07 €/jour	-	35 jours par an
II - Séjours d'enfants de moins de 18 ans 1 - <u>En centres de vacances avec hébergement/colonies de vacances</u> * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans	7.41 €/jour 11.21 €/jour	INDICE BRUT ≤ 579	45 jours par an
2 - <u>En centres de loisirs sans hébergement</u> (centres de loisirs agréés par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports)	5.34 €/jour 2.70€/ ½ journée		-
3 - <u>En centres familiaux de vacances</u> (Maisons familiales et villages familiaux) et en gîtes de France (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * pension complète en centre familial de vacances * autres formules de séjours et séjours en gîtes de France	7.79 €/jour 7.41 €/jour		45 jours par an
4 - <u>Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif (Classes transplantées, de découverte, de patrimoine, etc ...)</u> (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * séjours de 21 jours et plus * séjours au moins égale à 5 jours et inférieurs à 21 jours	76,76 € (forfait) 3.65 €/jour		-

5 - <u>Séjours linguistiques</u> (Enfants de moins de 18 ans au 1er jour de séjour) * enfants de moins de 13 ans * enfants de 13 à 18 ans	7,41 €/jour 11.22 €/jour		21 jours par an
III - Mesures concernant les enfants handicapés ou infirmes			
1 - <u>Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans</u>	161,39 €/mois		jusqu'au terme du moins des 20 ans de l'enfant
2 - <u>Séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés</u> (pas de condition d'âge)	21,13 €/jour		45 jours/an
3 - <u>Allocation spéciale pour enfants atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou en apprentissage au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans</u>	30 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales		Dès l'âge de 20 ans jusqu'au terme du mois des 27 ans de l'enfant
IV - Restauration du Personnel	1.24 € par repas	Indice Brut ≤ 563	-

Bénéficiaires : Tous les agents de la collectivité, dès lors qu'ils disposent d'un contrat de plus de 6 mois ou de renouvellement successifs de contrat d'une durée minimale de 6 mois.

Il est proposé au conseil municipal :

- De mettre en place les prestations interministérielles d'action sociale,
- De préciser que le montant de ces prestations sera actualisé chaque année conformément à la circulaire ministérielle.

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur COUSIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité
- DECIDE de mettre en place les prestations interministérielles d'action sociale,
- PRECISE que le montant de ces prestations sera actualisé chaque année conformément à la circulaire ministérielle.

Ainsi fait et délibéré.

N°12 - Dérogations autorisées pour le travail des mineurs

L'article L4153-8 du code du travail pose l'interdiction d'employer des travailleurs de moins de dix-huit ans à certaines catégories de travaux les exposant à des risques pour leur santé, leur sécurité, leur moralité ou excédant leurs forces. Cependant, le décret n°2016-1070 du 3 août 2016 détermine la possibilité de déroger, dans certaines conditions et pour certaines activités, à l'interdiction posée par le code du travail.

Dans certains domaines, une dérogation peut être mise en place pour les jeunes de plus de 15 ans en situation de formation professionnelle (apprentis, stagiaires...).

La liste des dérogations proposées pour la collectivité est présentée ci-dessous.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces dérogations.

Catégories de travaux interdits aux jeunes travailleurs (15 – 17 ans)	Dérogations demandées pour une durée de 3 ans avec les mêmes équipements de protection individuelle que les agents majeurs pour le même travail				
	Dérogation possible	Services concernés	Nature exacte des travaux exécutés par le jeune	Dans quel cadre ? (diplôme préparé - apprentissage - stage - autre..)	Personne chargée d'encadrer le jeune pendant la durée de ces travaux
Travaux comportant des manutentions manuelles (au sens de l'article R. 4541-2) excédant 20 % de leur poids.	Dérogation possible si leur aptitude médicale a été constatée	Espaces verts	Manutentions de charges (bacs, sacs, panier de tonte de gazons....)	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Peinture	Manutention de charges (pots de peintures, radiateurs etc...)	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
		Mécanique:	Manutentions de pneus, roues, pièces	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Plomberie	Manutention de vannes de chauffage	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Electricité	Manutention en équipe d'armoires électriques pour l'événementiel	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage

		Menuiserie	Manutention de mobiliers en équipe	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Stade	Transports matériels manifestations	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
<p>Pour l'utilisation ou l'entretien des équipements de travail suivants:</p> <p>> Benne de ramassage d'ordures ménagères quel que soit sa date de mise en service</p> <p>> Pont élévateur pour véhicules</p>	<p>Dérogation possible</p>	NON quel que soit le service			
		Mécanique	Elévation et descente d'un véhicule pour réparations	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Métallerie	Apprentissage et stage	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
> Appareil de levage de personnes ou/et d'objets présentant un danger de chute supérieur à 3 mètres		Menuiserie: Seulement si la formation a été dispensée lors du parcours scolaire du jeune, sous présentation de l'attestation	Remplacement de vitres	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Plomberie	Aérotherme hydraulique	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage

	Electricité	Intervention sur éclairage dans gymnases	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
	Peinture: Seulement si la formation a été dispensée lors du parcours scolaire du jeune, sous présentation de l'attestation	Peintures de façades avec nacelle élévatrice de personnes	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
> Dispositifs de transmission mécanique et protecteurs				
> Scies circulaires	Menuiserie	Débiter des pièces de bois	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
> Machine à dégauchir à avance manuelle	Menuiserie	Débiter des pièces de bois	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
> Machine à raboter sur une face possédant par construction un dispositif d'avance intégré, à chargement ou à déchargement manuel	Menuiserie	Débiter des pièces de bois	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
> Machines combinées	Menuiserie	Débiter des pièces de bois	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
> Machines à tenonner à plusieurs broches à avance manuelle	Menuiserie	Débiter des pièces de bois	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
> Toupies à axe vertical à avance manuelle	Menuiserie	Débiter des pièces de bois	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
> Scies à chaîne portative	Menuiserie	Débiter des pièces de bois	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
> Presses pour le travail des métaux y compris plieuses	pas concernés			
> Machines de moulage du plastique et du caoutchouc par injection ou compression	pas concernés			
> Machines pour travaux souterrains	pas concernés			

<ul style="list-style-type: none"> > Machines portatives de fixation à charges explosives et autres machines à chocs > Dispositifs de protection destinés à détecter la présence de personnes > Blocs logiques de sécurité > Structures de protection contre le retournement (ROPS) > Structure de protection contre les chutes d'objets 	pas concernés			
	pas concernés			
	pas concernés			
	pas concernés			
	pas concernés			
> Tondeuse à conducteur à pied	Espaces verts	tonte	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
	Stade	tonte	Apprentissage, stage et TIG	Maitre d'apprentissage, responsable de stage / TIG
> Tondeuse à conducteur porté	Stade	tonte	TIG ou Stagiaire	Titulaires
> Débroussailleuse portative	Espaces verts	débroussaillage sur terrain plat ou sur terrain accidenté	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
	Stade	Débroussaillage	Apprentissage, stage et TIG	Maitre d'apprentissage, responsable de stage / TIG
> Taille Haies	Espaces verts	taille de haies	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
	Stade	taille de haies	Apprentissage, stage et TIG	Maitre d'apprentissage, responsable de stage / TIG
> Perche élagueuse	Espaces verts	taille de haies	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
	Stade	Entretien espaces verts	Apprentissage, stage et TIG	Maitre d'apprentissage, responsable de stage / TIG
> Motoculteur	Espaces verts	préparation du sol	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage

		Stade	préparation du sol	Apprentissage, stage et TIG	Maitre d'apprentissage, responsable de stage / TIG
> Motobineuse		Espaces verts	préparation du sol	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Stade	préparation du sol	Apprentissage, stage et TIG	Maitre d'apprentissage, responsable de stage / TIG
> Tronçonneuse		NON quelque soit le service			
> Gyrobroyeur		pas concernés			
> Rotobroyeur		pas concernés			
> Fendeuse de bûche		pas concernés			
> Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et équipements de travail servant au levage.		Stade: Seulement si la formation a été dispensée lors du parcours scolaire du jeune, sous présentation de l'attestation	Espaces verts	Apprentissage, stage, travaux occasionnels non titulaires	Maitre d'apprentissage, responsable de stage, agents titulaires
> autre machine sur laquelle vous vous interrogez ?		microtracteur avec remorque - Seulement si la formation a été dispensée lors du parcours scolaire du jeune, sous présentation de l'attestation	Espaces verts	Apprentissage, stage, travaux occasionnels non titulaires	Maitre d'apprentissage, responsable de stage, agents titulaires
		Espaces verts: Sécauteur pneumatique et repoteuse mécanique	taille des arbres et arbustes	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
Pour des travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause.	Dérogation possible	pas concernés			
Travaux temporaires en hauteur.	Dérogation possible				

Lorsque la prévention du risque de chute de hauteur n'est pas assurée par des mesures de protection collective (nacelle ou échafaudage) avec une échelle (prévoir un harnais), un escabeau et marche pieds (sauf élagage ligneux).		Peinture	Peinture en hauteur	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
		Métallerie	Mise en place de garde-corps	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
		Electricité	Eclairage public	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		plomberie	Intervention sur installations gaz en hauteur	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
		Menuiserie	Faux plafond	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Espaces verts:	taille de haies, arbres, arbustes	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
Affecter les jeunes au montage et démontage d'échafaudages.		Métallerie	Mise en place de garde-corps	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
		Menuiserie	Accompagné d'agents habilités	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Electricité	Eclairages non accessibles par une nacelle	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Peinture	Peinture en hauteur	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
Travaux avec des appareils sous pression : travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service.	Dérogation possible	Métallerie	Bouteilles de gaz pour la soudure	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
		Plomberie	Bouteilles de gaz pour la soudure (brasure)	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Espaces verts:	compresseur(nettoyage du matériels)	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
Travaux en milieu confiné.	Dérogation possible	NON quel que soit le service			

La visite, l'entretien et le nettoyage intérieur des cuves, citernes, bassins et réservoirs. Travaux impliquant des opérations en milieu confiné dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.					
Travaux en électricité Opérations sur les installations électriques hors tension ou des opérations d'ordre électrique ou non dans le voisinage de ces installations, dans les limites fixées par l'habilitation	sous condition d'avoir une habilitation	Electricité	Tous travaux confiés à nos électriciens	Apprentissage et stage	Maitre d'apprentissage, responsable de stage
		Peinture: Seulement si la formation a été dispensée lors du parcours scolaire du jeune, sous présentation de l'attestation	Démontage de prises et d'interrupteur pour peindre autour	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
Conduite: Ils peuvent également conduire des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage lorsqu'ils sont formés	sous condition d'avoir une autorisation de conduite. Ne se substitue pas au permis sur la voie publique	Tous services concernés :Seulement si la formation a été dispensée lors du parcours scolaire du jeune, sous présentation de l'attestation	Tonte, levage de matériaux, désherbage	Apprentissage, stage, TIG, Travaux occasionnels	Maitre d'apprentissage, responsable de stage / TIG, agents titulaires du service
Travaux au contact du verre ou du métal en fusion.	Dérogation possible	Métallerie	Soudure	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
Travaux exposant à des rayonnement.	Dérogation possible	pas concernés			
Travaux en milieu hyperbare.	Dérogation possible	pas concernés			
Travaux exposant à des agents chimiques dangereux. Travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimique dangereux (produits	Dérogation possible	Mécanique:	Usage de solvants pour nettoyage des pièces	Apprentissage	Maitre d'apprentissage

<p>présentant des pictogrammes de danger), à l'exception des gaz comburants, liquides comburants, matières solides comburantes, produits dangereux pour le milieu aquatique et dangereux pour la couche d'ozone.</p> <p>Opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrément de fibres d'amiante de niveau 1, 2 et 3.</p>		Peinture	Usage de différents type de peintures, colles, et solvants	Apprentissage	Maitre d'apprentissage
		NON quel que soit le service			
<p>Travaux exposant à des agents biologiques de groupe 3 (pouvant provoquer une maladie grave chez l'homme et constituer un danger sérieux pour les travailleurs) et de groupe 4 (provoquent des maladies graves chez l'homme et constituent un danger sérieux pour les travailleurs).</p>	<p>Travaux interdits sans dérogation possible</p>	<p>Impossible d'accueillir des mineurs à la station d'épuration et au service de ramassage des ordures ménagères</p>			
<p>Travaux exposant aux vibrations mécaniques.</p> <p>Plus de 2,5m/s² pour les vibrations transmises aux mains et aux bras sur une période de 8h.</p> <p>Plus de 0,5m/s² pour les vibrations transmises à l'ensemble du corps sur une période de 8h.</p>	<p>Travaux interdits sans dérogation possible</p>				
<p>Travaux exposant à un risque d'origine électrique.</p> <p>Il est interdit aux jeunes d'accéder sans surveillance, à tout local ou emplacement d'un établissement ou chantier présentant un risque de contact avec des pièces nues sous tension, sauf s'il s'agit d'installations à très basse tension de sécurité (TBTS).</p>	<p>Travaux interdits sans dérogation possible</p>				

Il est interdit de faire exécuter par des jeunes des opérations sous tension.					
Travaux comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement : travaux de démolition, de tranchées, comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement, notamment des travaux de blindage, de fouilles ou de galeries ainsi qu'à des travaux d'étalement.	Travaux interdits sans dérogation possible				
Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage. conduite des quadricycles à moteur et tracteurs agricoles ou forestiers non munis de dispositif de protection en cas de renversement, ou si ce dispositif peut se rabattre et que l'engin est non muni d'un système de retenue du conducteur au poste de conduite.	Travaux interdits sans dérogation possible				
Travaux temporaires en hauteur. Affecter les jeunes à des travaux en hauteur portant sur les arbres et autres essences ligneuses et semi-ligneuses.	Travaux interdits sans dérogation possible				
Travaux exposant à des températures extrêmes susceptibles de nuire à la santé.	Travaux interdits sans dérogation possible				
Travaux en contact d'animaux. Abattage, euthanasie et équarrissage d'animaux. Contact d'animaux féroces ou venimeux.	Travaux interdits sans dérogation possible				

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur COUSIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE d'approuver les dérogations ci-avant mentionnées.

Ainsi fait et délibéré.

N°13 - CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME

La Communauté de communes Coutances mer et bocage s'est substituée au Syndicat mixte du pays de Coutances, dissout au 31 décembre 2017, pour assurer la continuité du service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il convient donc de régulariser une nouvelle convention entre Coutances mer bocage et la commune.

Extraits de la convention

La présente convention s'applique à l'instruction des :

- certificats d'urbanisme opérationnels (L 410-1b du C.U),
- permis de construire (PC et PCMI),
- permis de démolir,
- permis d'aménager,
- déclarations préalables.

La commune conserve l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information, Cua (L 410-1a du Code de l'Urbanisme).

La commune reste le guichet unique et l'accueil du public est à sa charge.

Pour la préinformation et les projets complexes, la commune peut diriger le pétitionnaire vers le service. Dans ce cadre, la commune informera la CMB et lui adressera par courriel une fiche de liaison, présentant la demande. Par retour de courriel, la CMB rendra compte succinctement des termes de l'entretien.

Conformément aux dispositions de l'article R423-1 du Code de l'Urbanisme, toutes les demandes de permis et déclarations sont déposées en Mairie. Il en est de même pour les demandes de certificats d'urbanisme (article R.410-3 du Code de l'Urbanisme).

Tout recours en contentieux reste à la charge de la commune.

Le financement du service est entièrement assuré par les communes qui en bénéficient. Le calcul de la charge financière est basé sur les dépenses suivantes :

- dépenses de fonctionnement : les frais de structure (location, maintenance, assurance, frais de formation, d'affranchissement, télécommunication, etc.) et les charges salariales ;
- dépenses d'investissement : acquisition de logiciels, matériel informatique, données numériques et mobilier de bureau ...

Le calcul de la cotisation communale annuelle pour bénéficier du service ADS est réalisé selon les indicateurs suivants :

- 70% : le nombre pondéré d'actes instruits, moyenne de l'année précédente (règle de pondération : 1 permis de construire = 1,2 permis d'aménager ; 0,8 permis de démolir ; 0,7 déclaration préalable ; 0,4 certificat d'urbanisme opérationnel ; 0,2 certification d'urbanisme informatif)
- 30% : la population DGF

Formule de calcul pour la cotisation d'une commune :

$$\text{Coût global du service Année N} \times \frac{\text{Nombre d'actes de la commune N-1}}{\text{Nombre d'actes total N-1}} \times 0,7 + \frac{\text{Pop DGF de la commune}}{\text{Pop DGF totale}} \times 0,3$$

⇒ Le montant de la cotisation est revu tous les ans sur la base de l'évolution des indicateurs de calcul et de la sous ou sur réalisation budgétaire affecté au service urbanisme.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'ADHERER au service ADS mis en place par la Communauté de communes Coutances, mer et bocage,
- d'AUTORISER le Maire à signer la convention pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur BOURGET,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité

- ADHERE au service ADS mis en place par la Communauté de communes Coutances, mer et bocage,
- AUTORISE le Maire à signer la convention pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré.

N°14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à Constance LEROY et Caroline GODEFROY pour participer à un raid humanitaire au Maroc (4L Trophy). Le montant de la subvention proposée est de 300€.

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à Constance LEROY et Caroline GODEFROY pour participer à un raid humanitaire au Maroc (4L Trophy).

Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

* Répondant à Madame TOUATI, Monsieur le Maire confirme qu'un contrat à durée déterminée pour un agent de la médiathèque n'a pu être renouvelé par la communauté Coutances mer et bocage. D'autres services ont malheureusement été concernés mais la situation budgétaire de la communauté de communes imposait cette douloureuse décision.

* Répondant à Monsieur ROUXEL, Monsieur BOURDIN revient sur ses propos parus dans la presse concernant la desserte en fibre optique. C'est bien 2020 qui a été évoquée. Cette annonce est volontairement prudente mais elle était dictée par les nombreux paramètres et aléas qui peuvent impacter ce dossier.

* Monsieur le Maire confirme que le conseil départemental a définitivement arrêté une position concernant la route Coutances-St Lô. Ce n'est pas l'option d'une deux fois deux voies qui a été retenue, notamment pour des raisons budgétaires (estimation : 150 000 000 Euros). Le Département privilégie une intervention sur la voie existante avec aménagement de nouveaux créneaux de dépassement et extension de créneaux existants.

* Sur ce dossier, Monsieur COUSIN précise que la Région s'est engagée sur une participation financière importante de l'ordre de 50 %.

* Monsieur le Maire confirme à Monsieur ROUXEL qu'une étude est actuellement en cours concernant l'état des réseaux d'assainissement. C'est un travail conséquent puisque le linéaire concerné est d'environ 50 km. Ce n'est qu'au regard des résultats de cette étude que le programme des travaux sera arrêté.

* Répondant à Monsieur ROUXEL au sujet des attributions de compensation versées à Coutances mer et bocage, Monsieur le Maire précise qu'elles correspondent pour Coutances à un ratio de 60 €/habitant (*nota : ce chiffre intègre une évaluation des charges indirectes assumées par la commune pour le fonctionnement communautaire (mise à disposition de locaux, personnels, ...)*).
